

Séance du 14 mars 2024

Procès-verbal

Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie
- Madame Nathalie DEPARDIEU, directrice des ressources humaines
- Monsieur Cédric MONLUN, SG DSDEN 86

Membres représentants des personnels titulaires :

- Monsieur Bruno LAJUGIE (UNSA éducation)
- Madame Agnès Pierre (UNSA éducation)
- Madame Cécilia CHARBONNEAU (UNSA éducation)
- Monsieur Guillaume DURAND (UNSA éducation)
- Madame Amandine DUVAL (FSU/CGT)
- Madame Lise GUILLEMOT (FSU/CGT)
- Madame Julie CARPENTIER (FSU/CGT)

Membres représentants des personnels suppléants :

- Madame Jacqueline NICOLAS (UNSA éducation)

Membres experts :

- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la DIPEAR
- Monsieur Jean-Charles LINIER, chef de la DPE
- Monsieur Fabien MARCHAND, chef de la DIBAG
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Madame Mathilde ARLOT, infirmière de prévention
- Madame Sylvie PFEIFFER, inspectrice SST
- Madame Katia MERCERON adjointe au chef de division DSI
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1.Approbation du PV du 19 octobre 2023
- 2.Bilan RSST des services déconcentrés et point sur la formation évacuation
- 3.Retour de la visite DIPEAR
- 4.Point SAGE 1^{er} degré et proposition de visite
- 5.Réorganisation des missions de la DRCT
6. Questions diverses :

- Point sur le paiement des indemnités télétravail
- Point retard de paiement frais de déplacement

Monsieur le secrétaire général d'académie ouvre la séance à 10h00.

Le quorum est atteint.

Il n'y a pas de déclaration préalable.

1.Approbation du PV du 19 octobre 2023 :

Le pv est approuvé à l'unanimité.

2.Bilan RSST des services déconcentrés et point sur la formation évacuation :

Monsieur le conseiller de prévention académique présente le document qui a été envoyé en amont aux membres de la commission.

- Concernant la répartition des risques par départements :

Répartition des risques par départements

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Somme
Agression physique	5	2	3	3	13
Agression verbale		1	1		2
Ambiance thermique (chaleur, vapeur, ...)	1			2	3
Entreprise extérieure (travaux,....)				1	1
Incendie, explosion				3	3
Manutention manuelle de charges				1	1
Risques naturels (radon, inondation, séisme...)				1	1
Risques psychosociaux	1	1	6	4	12
Somme :	7	4	10	15	36

Les éléments marquants sont les agressions physiques, les risques psychosociaux et l'ambiance thermique. Par rapport à l'année 2022/2023 il y a eu 5 observations supplémentaires.

Ces signalements d'agressions émanent essentiellement d'AESH ainsi que les enseignants rattachés au rectorat.

Monsieur le secrétaire général précise qu'il n'y a pas eu d'agression dans les services de l'état.

Monsieur le conseiller de prévention académique rajoute que les violences sont essentiellement entre les enfants et les adultes. Pour les risques psychosociaux il s'agit surtout d'épuisement, l'ambiance thermique quant à elle est due aux températures dans les bureaux et les risques d'incendie aux odeurs résiduelles suite à l'incendie au rectorat.

- La formation à l'évacuation :

La formation a été réalisée par monsieur le conseiller de prévention académique. Celui-ci précise que sur 473 personnes convoquées 369 ont été formées. Il reste une session en avril et une en mai. La difficulté majeure a été de mettre l'annuaire des personnels du rectorat à jour pour que toutes les personnes puissent être conviées. Tous les ans une session sera proposée pour les nouveaux arrivants.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient savoir si les DSDEN seront aussi formées.

Monsieur le secrétaire général propose que les conseillers de prévention départementaux s'emparent de ce sujet.

Monsieur le conseiller de prévention académique rajoute qu'il faudra aussi prévoir de former les personnels de l'EAFC localisés à CANOPE.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail précise qu'il faudra être attentif car la législation n'est pas la même dans les ERT (établissement recevant des travailleurs) et dans les ERP (établissement recevant du public), il y aura un point réglementaire à faire.

Monsieur le chef de division de la DIBAG rajoute que les personnels du service logistique sont demandeurs pour une formation sur la manipulation des extincteurs et sur la formation SSI (système sécurité incendie) en lien avec l'EAFC.

Monsieur le secrétaire général d'académie valide et pense que cette formation est indispensable. Le dernier incendie a fait des dégâts et il y a une vraie pertinence à former les personnels de la sécurité.

L'exercice de sécurité qui a eu lieu la veille n'était pas bon et il faut continuer à sensibiliser les personnels en les informant et en les formant. L'action sera poursuivie et développée dans les départements. Les bons réflexes ne sont pas encore suffisants, il faut donc continuer les actions. Les exercices sont à prendre au sérieux.

Les représentants de la FSU-CGT souhaiteraient avoir des précisions concernant le bilan des RSST. En effet certains signalements apparaissent en « traités » alors que les actions à mener sont encore en cours et cela prête à confusion.

Monsieur le secrétaire général répond qu'effectivement il peut arriver que la manipulation informatique ne soit pas toujours la bonne et que l'on n'appuie pas toujours sur le bon bouton néanmoins le suivi est

toujours fait.

Madame la directrice des ressources humaines précise que tous les sujets ne se traitent pas rapidement, le RSST correspond à un signalement, le terme « traité » correspond à « pris connaissance » et derrière un certain nombre de mesures sont mises en place. Certains sujets sont très longs à traiter. Ce n'est pas forcément la fin de la procédure.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que les personnels soient informés de ce que veut dire le terme « traité ».

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail précise qu'il n'y a rien de réglementaire et que cette procédure est une modalité de fonctionnement. Le plus important est qu'il y ait un outil de prévention, que le supérieur hiérarchique en ait connaissance et prenne en charge la demande.

Il n'est pas possible de mettre le terme « résolu » car cela voudrait dire qu'il n'y a plus de risque et que la situation est totalement terminée.

Monsieur le secrétaire général termine en répondant que l'administration sera plus attentive à la case cochée pour répondre aux RSST.

3.Retour de la visite DIPEAR :

Le compte rendu n'est pas totalement finalisé.

Madame la DRH précise qu'elle a demandé à ce qu'un point soit rajouté même si il n'est pas apparu dans les 2 commissions. Il faut être respectueux et retracer ce qui a été dit par l'ensemble des personnels ayant souhaité participés.

Les représentants de la FSU-CGT exposent que le compte rendu a été rédigé sous ce format pour éviter une interprétation.

Monsieur le secrétaire général répond que l'ensemble des propos doit se trouver dans le compte rendu, l'administration ne peut pas apporter des solutions si tous les éléments ne sont pas transcrits. Le président ne s'empare des sujets que lorsque qu'ils sont dans le compte rendu, la forme appartenant aux membres mais il faut traduire sans interprétation.

Madame la directrice des ressources humaines précise qu'elle n'a rien modifié au compte rendu actuel et qu'il faut juste rajouter un point, libre aux membres de refaire une proposition.

Monsieur le secrétaire général indique que la division a eu la visite d'une délégation ministérielle (DGRH, DAF, psychologue...) qui a passé la journée pour apporter un retour national sur la situation de RENOIRH et que ce retour a été présenté à la division et aux services concernés (DOS, DIBAG, DSI).

Une présentation des actions prévues a été faite pour accompagner les divisions et le retour de la visite du F3SCT SA rajoutera des éléments et un plan sera présenté dans sa globalité. Les personnels de la DIPEAR sont dans l'attente, il y a toujours des difficultés mais la préparation de rentrée avance.

La prochaine F3SCT SA qui sera prévue avant la fin de l'année permettra une meilleure projection.

4.Point SAGE (Service académique de gestion des enseignants) du 1^{er} degré et proposition de visite :

Madame la secrétaire générale de la Charente-Maritime présente aux membres un point d'étape sur le

service unique de gestion et de paye dans le 1^{er} degré pour permettre une meilleure gestion RH de proximité.

Le power point a été envoyé aux membres et il reprend l'organisation, la construction, la vie et les enjeux du service.

Au niveau du bilan, madame la secrétaire générale de la DSDEN de Charente-Matitime explique qu'en quelques mois les agents ont su s'adapter. Un partage des bonnes pratiques est mis en place avec les autres académies.

La possibilité de signer certains documents de manière électronique a permis de faciliter certains échanges avec la DDFIP.

La gestion actuelle est de qualité. Madame la secrétaire générale de la DSDEN de Charente-Matitime précise qu'au départ de la mise en place du service, il y a eu beaucoup d'arrêts maladie, certains personnels ont eu des difficultés à appréhender leur poste car ces postes sont très techniques et le travail est en continu sur l'année. Il faut donc stabiliser les agents et éviter le turn over car cela peut créer des risques de dysfonctionnement.

Le secrétaire de l'instance demande au nom de l'ensemble des représentants des personnels à effectuer une visite dans ce nouveau service pour avoir le ressenti des personnels.

Monsieur le secrétaire général d'académie valide le principe de la visite. Il reste à organiser un groupe de travail en amont qui définira les modalités et stabiliser les dates. Les difficultés observées sont normales, la démarche est ambitieuse mais il y aura des gains qualitatifs. La visite apportera un regard complémentaire. Il faut donc voter le principe de la visite et désigner la délégation. En début de mois, cela permettra de moins impacter les agents dans leur travail.

Monsieur le secrétaire général procède au vote :

Le principe de la visite du service SAGE du 1^{er} degré est validé à l'unanimité.

La délégation sera composée de :

- Madame Pierre pour l'UNSA éducation
- Monsieur Lajugie pour l'UNSA éducation
- Madame Carpentier pour la FSU-CGT
- Madame Duval pour la FSU-CGT

La formation de la délégation est validée à l'unanimité.

Le thème de la visite : Impact sur les conditions de travail suite à la mise en place du service du SAGE 1^{er} degré à la DSDEN de Charente Matitime.

Monsieur le conseiller de prévention académique précise que le protocole de visite doit être approuvé en instance, l'information doit être diffusée il faut formaliser

Le thème de la visite est validé à l'unanimité.

Monsieur le secrétaire général ajoute que comme la F3SCT SA est sur une année d'installation il faudrait pouvoir prévoir la programmation des visites, les visites d'urgence étant toujours possibles s'il y a un besoin.

Il faudrait acter ce planning à la 1^{ère} instance de la rentrée 2024.

5. Réorganisation des missions de la DRCT :

Madame la directrice des ressources humaines explique que depuis 3 ans il y a eu un renouvellement successif des chefs de division. Cette division comporte des activités de gestion financière, de gestion des personnels (congrés longs) et stratégique.

Cette division est actuellement divisée en 4 pôles :

- Congés spéciaux
- Action sociale
- Relations et conditions de travail
- Handicap

L'action sociale et le handicap comportent une dimension financière et une dimension stratégique. Concernant les congés spéciaux, il convient de conserver l'expertise développée par la cellule Les activités de gestion du personnel seront rattachées à un service de gestion RH , la DPE et la partie financière à la DIPEAR.

Ainsi, pour l'action sociale et le handicap, il est distingué ce qui relève de la mise en paiement des prestations qui relève des activités de la DIBAG et ce qui est constitutif du déploiement et du pilotage d'une politique qui sera rattaché à un pôle RH transverse créé.

- **Création d'un POLE RH TRANSVERSE auprès de la DRH sous l'autorité de l'adjointe à la DRH**

En charge du déploiement des politiques RH transverses sur les thématiques ci-après :

- L'égalité professionnelle
- La diversité, le handicap et l'inclusion professionnelle
- L'action sociale
- La mobilité et l'évolution professionnelle;
- Le recrutement et le du déploiement/modernisation SIRH

Pour les actions relevant précédemment de la DRCT :

- Handicap : élaboration d'un plan handicap, recensement et recrutement, instruction des demandes de matériel, suivi budgétaire
- Action sociale : orientations académiques de l'action sociale, instruction des demandes de prestations sociales, suivi budgétaire

L'expertise acquise sur les congés longs sera à reconnecter avec le service de gestion, cela permettra d'améliorer la prise en charge des situations RH. Des réunions communes seront programmées pour échanger.

Le pôle transverse permettra de décloisonner les sujets pour harmoniser les pratiques et la communication et sera le pôle interlocuteur sur l'ensemble de ces dimensions.

Les représentants de la FSU-CGT demandent qui va gérer l'égalité professionnelle.

Madame la directrice des ressources humaines répond qu'un recrutement est en cours pour un chargé de mission égalité, diversité.

Les personnels de la DRCT ne changeront pas physiquement de lieu de travail.

Les personnels qui seront rattachés à la DPE resteront sur un pôle distinct et ne seront pas rattachés à un bureau de gestion.

Madame Auzannet responsable du pôle handicap restera également en appui de l'instance avec le conseiller de prévention et participera aux groupes de travail des F3SCT.

6. Questions diverses :

-Point sur le paiement des indemnités télétravail

Madame la cheffe de division de la DIPEAR explique que les indemnités de télétravail ont été versées à l'ensemble des personnels, de septembre 2022 au 31 août 2023, grâce à une extraction via tempo au tarif de 2,88 euros par jour. La nouvelle campagne a commencé le 1 septembre 2023.

-Point retard de paiement frais de déplacement

Monsieur le chef de la division de la DIBAG explique qu'il a beaucoup de retard puisqu'il y a eu un départ à la retraite en décembre 2023 suivi d'un arrêt de travail de la collègue qui a été nommée sur le poste.

Depuis début janvier le retard se résorbe.

Au départ de la précédente gestionnaire de ces frais au 31/12/2023, il y avait 552 états en attente.

A ce jour, 332 états ont été mis au paiement dont 39 pour des déplacements liés à des réunions règlementaires. Cela représente un montant total de 12 464.07 euros, soit 37.54 euros en moyenne par déplacement.

Il reste donc 220 états non payés à ce jour, dont 9 pour des commissions obligatoires ; 93 ont fait l'objet d'une demande de pièces, la nouvelle gestionnaire des frais liés aux réunions. La majorité de ces états sont en attente de mise en paiement en raison de l'absence de transmission des convocations et/ou des listes d'émargements au service gestionnaire.

Du 20 janvier 2024 à ce jour, 179 dossiers (dont 18 pour des commissions obligatoires) d'une valeur totale de 7085.31 euros ont été transmis à la DIPEAR. 117 états sont en attente de paiement depuis plus de 20 jours. 45 de ces dossiers ont été mal aiguillés dans un premier temps, ce qui rallonge leur délai de traitement.

Cependant, contact a été pris avec 44 agents pour leur demander des pièces complémentaires pour accélérer leur prise en charge. En effet, tout dossier complet est immédiatement mis au paiement.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent faire un point sur le frais de déplacement dans le cadre d'une formation, en effet les personnels doivent payer leur billet il n'y a plus d'avance des frais. Cela génère des coûts.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que cela est encore possible pour les formations « extra académie », pour l'académie cela représente trop de volume. Pour le moment c'est une position arrêtée, l'administration va y réfléchir. Il faudra différencier les formations ponctuelles des formations récurrentes.

Monsieur le secrétaire général d'académie clôture la séance à 12h00.

Monsieur le secrétaire du F3SCT SA



Madame la secrétaire adjointe du F3SCT SA

Monsieur le président du F3SCT SA

